

# Délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat

Par arrêté ministériel du 31 mai 2018 notre école est accréditée à organiser les épreuves de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat (DPE).

Il s'agit d'un dispositif diplômant, véritable aboutissement d'une activité d'ingénieur sans en avoir eu le titre.

L'association dédiée a pour mission :

- aider à la diffusion de l'information pour devenir DPE,
- soutenir les écoles par une présence active auprès des jurys d'école,
- aider et informer les ingénieurs DPE en resserrant les liens d'amitié confraternels qui les unissent,
- informer les candidats potentiels sur les possibilités qui leur sont offertes.

Voir le [site](#)